

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2010

OBJET

de la Délibération

**AIDE A
L'ACCESSION
SOCIALE A LA
PROPRIETE
OCTROI DE
SUBVENTIONS
DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF
PASS-FONCIER**

Date de convocation du Conseil Municipal

24 juin 2010

Date d'affichage : 24 juin 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme GREZE à Mme LE DOARE

Mmes DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme GUEGAN à M. PERESSE

Absent

M. JARNO

AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASS-FONCIER

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Par délibération du 1^{er} juillet 2009, le Conseil Municipal a décidé d'accorder cinq subventions dans le cadre du dispositif Pass-Foncier pour des projets localisés sur le quartier d'habitat de Talin.

Le compte-rendu annuel 2009 de la ZAC de Talin fait apparaître 4 réservations de lots dont la vente se réalise par le biais du Pass-Foncier.

Afin de favoriser les réservations et de soutenir l'accession sociale à la propriété, il est proposé d'accorder 5 nouvelles subventions au titre du Pass-Foncier à des projets de constructions nouvelles localisées sur le quartier d'habitat de Talin.

Le dispositif Pass-Foncier (bail à construction et prêt pass-foncier) repose sur l'existence d'une aide locale à l'accession à la propriété accordée par une collectivité territoriale. Celle-ci peut prendre la forme d'une subvention directe aux accédants ou d'une bonification à un établissement de crédit permettant l'octroi d'un prêt à des conditions favorables. Son montant minimum pour les communes en zone C comme Pontivy est de 3 000 € ou 4 000 € en fonction de la composition du ménage.

Nous vous proposons :

- de soutenir l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes à moyens dans le cadre du dispositif Pass-Foncier, sous la forme d'une subvention accordée aux ménages primo-accédants, pour des constructions nouvelles localisées sur le quartier d'habitat de Talin, dans la limite de cinq projets,
- d'accorder dans ce cadre, aux personnes répondant aux conditions légales, une subvention de :
3 000 € pour les ménages composés de trois personnes et moins,
4 000 € pour les ménages composés de 4 personnes et plus.
- de privilégier les projets justifiant d'une consommation conventionnelle d'énergie inférieure à la consommation conventionnelle de référence définie par la réglementation en vigueur.
- de solliciter auprès du Conseil Général du Morbihan, de Pontivy Communauté et de l'Etat, les subventions et aides auxquelles la Ville de Pontivy peut prétendre à ce titre,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à l'exécution de ce dossier.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 1er juillet 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**